



**NAMUR
CAPITALE**

DAU | Département
Aménagement
Urban



Wallonie

Informations notariales

Hôtel de Ville
Aile A – 2ème étage
Esplanade de l'Hôtel de Ville, n°1
5000 Namur

Cellule Procédures préalables :
081/246.547 ou 081/246.505

Accueil général Urbanisme :
du lundi au jeudi : 081/246.347
Fax : 081/246.590
Courriel : infonotaire@ville.namur.be
Accueil général Hôtel de Ville :
081/246.246
Site internet : www.namur.be

JADOUL & de PAUL de
BARCHIFONTAINE - Notaires
associés
Chaussée de Louvain , 383
5004 BOUGE

Délivré à Namur, le **16 AOÛT 2023**

INFORMATIONS NOTARIALES

(Art. D.IV.97 du Code du Développement Territorial)

Date de réception de la demande : 04-08-23
V/réf. : JL/ADT-32393
Référence dossier : Notaires/29193/2023
Votre correspondant-e : V. Baudouin

Maître-s,

En réponse à votre demande d'informations mieux identifiée ci-avant, nous avons l'honneur de vous adresser, au verso de la présente, les informations visées à l'article D.IV.99 §1 du Code du Développement Territorial.

Nous vous informons que notre Département de Gestion Financière vous réclamera prochainement la somme de 80€ pour la délivrance de ces informations conformément à la redevance adoptée par le Conseil communal en sa séance du 03 septembre 2019.

Pour tous renseignements complémentaires en matière de salubrité ou de permis de location, veuillez contacter directement nos collègues du Service Logement au 081/247.246.

Nous vous prions d'agréer, Maître-s, l'assurance de notre parfaite considération.

Pour la Directrice Générale,
Par délégation,
L'agent-e traitant-e délégué-e

V. Baudouin

Pour le Bourgmestre,
Par délégation,
L'Echevin,

T. AUSPERT

Informations notariales

1) Bien situé à NAMUR, Rue Piret-Pauchet n°69, paraissant cadastré section A n°206T3 et appartenant à
- Statut urbanistique du bien : immeuble à appartements - Date de construction :
1940.

Le bien repris ci-dessus est situé:

1° - dans un périmètre: /

- en "Zone de services publics et d'équipements communautaires, Zone d'habitat" au plan de secteur de NAMUR adopté par Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 14 mai 1986 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité.

- Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation.

- Le bien en cause a fait l'objet d'un permis d'urbanisme:

Date	Objet du permis
13-06-06	Aménagement d'un immeuble en 3 appartements
21-02-14	Déclaration environnementale : vente et montage de pneus sur véhicules
17-08-17	Extension d'un appartement

- Le bien est situé en "Classe A minimum 35 log/h, Zone de services publics et d'équipements communautaires" du Schéma de Développement Communal adopté le 23 avril 2012 par le Conseil Communal.

- Le bien est situé dans une zone inondable dont l'aléa est: Très faible.

- Le bien est repris sur la cartographie du SPW – LIDAXES - Axes de ruissellement concentré l'avis de la Cellule Aménagement-Environnement Régional devra être sollicité.

Commentaire(s) du service technique:

- Zonage: Lidaxe : zone complexe.